

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 08/11/2022	N° de décision 2022-643	Direction des Sports
----------------------	--------------------------------	----------------------------	----------------------

Objet : Convention de sponsoring entre la Communauté d’Agglomération de Meaux et la Société Crédit Agricole concernant une participation à l’organisation de la course Trail des Soldats de la Marne.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 Juin 2020 transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l’arrondissement de Meaux et affichée le 4 Juin 2020, donnant délégation au Président des attributions énumérées à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la mise en place des manifestations sportives de la Direction des Sports pour l’année 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature d’une convention de sponsoring entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et la Société Credit Agricole, Unité Com – Lien avec le Territoire 77 – 24 Avenue du Maréchal Foch - 77334 Meaux Cedex, concernant une participation du Trail du Soldat de la Marne des 15 et 16 Octobre 2022.

ARTICLE 2 – Le Sponsor la Société Crédit Agricole s’engage à prendre en charge l’animation au départ de la Commune de Barcy pour le Trail Soldat de la Marne d’un montant de 3500€. Le paiement direct au prestataire interviendra dans un délai maximal de 30 jours après la signature par l’organisateur et le partenaire de ladite convention de sponsoring.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 8.11.2022
Le Président


Jean-François COPÉ